

Mairie de Gentilly

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2010

N°101216132

OBJET : TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – Débat public sur les Projets de transport collectif du Grand Paris et Arc Express – Approbation du Cahier d'acteurs de la Ville de Gentilly.

L'an deux mille dix, le 16 DECEMBRE à 21h, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 3 DECEMBRE 2010 par Madame TORDJMAN, Maire, se sont réunis à la salle des Commissions, sous sa Présidence.

PRESENTS - Mme TORDJMAN - M. DAUDET – Mme COSNARD - M. AGGOUNE – M. Gilles ALLAIS – M. SANOKHO - Mlle LENTZ – Mme NAZE - M. BRAND - Mme JOUBERT - Mme MORELLE – M. PRUNIER - Mme GUILLEMAIN - M. KROP - Mme BONNET - TUCZAPSKI - M. DESLANDE – Mme CHUARNET – Mlle MICHEL - M. AHMED - M. David ALLAIS – Mme GUILLAUME - Mme QUÊME – M. GERUS – M. GRENIER.

Nombre de Membres

Composant le Conseil

Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la Séance24

Représentés06

Absents excusés03

--

ABSENTS REPRESENTES

- M. VERONESE par Mlle MICHEL
- M. BOMBLED par M. KROP
- Mme BACCARO par M. AGGOUNE
- Mme PORTHAULT par Mlle LENTZ
- Mme HUSSON-LESPINASSE par Mme COSNARD
- M. GAULIER par Mme GUILLAUME

ABSENTS EXCUSES

- M. CAMARA - M. SEVE - Mme LECA

SECRETAIRE

- M. DESLANDE

.../...

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – Débat public sur les Projets de transport collectif du Grand Paris et Arc Express – Approbation du Cahier d'acteurs de la Ville de Gentilly.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de Monsieur Gilles **ALLAIS**, Maire-Adjoint,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 3 juin 2010 portant sur le Grand Paris,

VU la mise en place des Commissions Particulières du Débat Public sur les projets de réseau de transport public du Grand Paris et Arc Express par la Commission Nationale du Débat Public,

VU le travail du Comité des usagers du Services public local sur le thème du transport collectif,

VU l'avis des Conseils de quartier sur les projets de réseau,

VU le retour de concertation par les expositions/rencontre sur les marchés,

VU le débat en réunion publique organisée par la ville le 7 décembre 2010, l'assemblée approuvant à l'unanimité la motion proposée, portant le cahier d'acteurs,

CONSIDERANT qu'améliorer, renforcer le réseau de transport public est un enjeu pour les populations, enjeu social, économique et écologique, par le développement d'une offre alternative à l'automobile, devant permettre de gagner encore plus d'utilisateurs des transports publics, pour moins de nuisances et pollutions sonores et atmosphériques,

CONSIDERANT que Le projet de réseau de transport public du Grand Paris doit répondre à l'amélioration des conditions de vie, de l'accès au logement et à l'emploi, à la réduction des inégalités sociales et territoriales,

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer la tarification et le réseau de transport public existant comme le RER B, en le désaturant,

CONSIDERANT l'importance de réaliser Orbival et le prolongement de la ligne 14 d'Orly à Roissy pour rapprocher l'emploi de l'habitat, rendre accessible les grands équipements, favoriser l'essor économique de la CAVB dans la Vallée scientifique de la Bièvre, du Val-de-Seine à Seine Amont, de Roissy à Orly,

CONSIDERANT le besoin d'une desserte fine par maillage, pour désenclaver la zone dense d'habitat collectif populaire à l'est de la commune, en repositionnant la gare CHU Kremlin Bicêtre sur la rue Gabriel Péri, avec l'A6b couverte,

CONSIDERANT que réduire le trafic automobile, par un réseau de transport public performant et innovant, c'est réduire le transit en ville en report du périphérique et des A6a et A6b et c'est réduire les nuisances, les pollutions sonores et atmosphériques,

CONSIDERANT que de ce fait la ville de Gentilly fait le choix d'émettre son avis, en cohérence avec les acteurs du territoire (entre autres : Paris Métropole, CG94, Orbival, CAVB, Vallée scientifique de la Bièvre, le Rassemblement des collectivités val-de-marnaises),

APRES examen par la commission « Ecologie Urbaine, Environnement, Sécurité, Stationnement et Transports » en date du 9 décembre 2010,

A l'unanimité,

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} - **APPROUVE** le cahier d'acteurs à déposer à la Commission Particulière du Débat Public pour le projet de réseau de transport public du Grand Paris

ARTICLE 2 - **DEMANDE** que :

.../...

- Le réseau du Grand Paris converge avec celui d'Arc Express pour une desserte fine du territoire par maillage sans peser sur les taxes locales et en adaptant le versement transport.
- L'aménagement de la couverture A6b, et le renouvellement urbain qu'il induit, serve un meilleur accès au réseau de transport public lourd pour le secteur, allant du CHU Bicêtre jusqu'au quartier Malleret-Joinville. La station *hôpital de Bicêtre* est à repositionner sur la rue Gabriel Péri, pour permettre la desserte d'Arcueil, Gentilly et Kremlin-Bicêtre.
- Le mode souterrain soit retenu, pour ne pas aggraver les coupures urbaines et les nuisances aux habitants.
- La réalisation de la station se fasse dans le respect de l'histoire de Gentilly, de son projet de ville, de son développement maîtrisé et choisi.
- L'Etat mette en œuvre son engagement de financement en faveur du Plan de Mobilisation destiné à améliorer les services existants, notamment le RER B.

ARTICLE 3 - **AFFIRME** son attachement à un investissement public, à l'application d'une politique tarifaire accessible aux usagers et qui ne soit pas dérogatoire.

ARTICLE 4 - **AUTORISE** Madame le Maire, ou toute personne mandatée par elle, à accomplir les formalités de publication du cahier d'acteurs et de l'avis de la commune

Fait et délibéré en Séance, les Jour, Mois et An que dessus,
Et ont, au registre, signé les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Patricia TORDJMAN

**Le Maire soussigné certifie
exécutoire le présent acte :**

- Reçu Préfecture le 20/12/2010
- Publié le 20/12/2010
- Notifié le
Gentilly, le 23/12/2010



Patricia Tordjman

CPDP GP - Projet de Cahier d'acteur Ville de Gentilly

Mairie de Gentilly
14, place Henri Barbusse
94250 Gentilly
Tél : 01 47 40 58 58
www.ville-gentilly.fr
www.ville-gentilly.fr/outils/contact/

Membre de la Communauté d'Agglomération de Val-de-Bièvre, Gentilly est une commune de 17.230 habitants pour 1,18 km² dans le département du Val-de-Marne. Elle est limitrophe à Paris, Montrouge, Arcueil et Le Kremlin Bicêtre, desservie par un réseau de transport public : RER B et 5 lignes de bus, située entre le périph' et l'A6a et b. Membre actif de Paris Métropole, de la Vallée Scientifique de la Bièvre, des associations ORBIVAL et des villes pour le RER B sud.

Gentilly : Quels transports collectifs pour le territoire, pour demain ?

Le prolongement de la ligne 14 d'Orly à Roissy, interconnectée à Orbival, est nécessaire pour le territoire. C'est un enjeu pour Gentilly.

Gentilly, ville populaire aux portes de Paris, a toujours conjugué dans son histoire, habiter et travailler. Avec la reconversion tertiaire de son tissu économique, la ville connaît quotidiennement un grand chassé-croisé d'actifs tant sur le réseau de transport collectif que routier. Le développement économique qu'elle a su impulser a permis de soutenir fortement le développement social local et de maintenir un nombre important d'emplois dans la ville. Chaque quartier bénéficie de cette diversité entre habitat, lieu d'activité et commerce. C'est un atout important pour la qualité de vie et pour l'évolution de la ville. Gentilly, par son développement, contribue à celui de la Communauté d'Agglomération de Val-de-Bièvre et au dynamisme de la Vallée Scientifique de la Bièvre. Bien que Gentilly bénéficie d'un réseau de bus et du RER B, les habitants des quartiers situés à l'est de la ville se trouvent éloignés du réseau lourd. Dans le projet du Grand huit, le prolongement de la ligne 14 d'Orly à Roissy, interconnectée à Orbival, doit permettre de les désenclaver en terme de desserte, de rapprocher l'emploi de l'habitat, de rendre accessible les grands équipements. La commune et Le Comité des Usagers du Service Public Local estiment que le projet de réseau de transport public du Grand Paris doit répondre à l'amélioration des conditions de vie, la réparation des inégalités sociales et territoriales. Mais pas à n'importe quel prix.

Gentilly, petite commune, est traversée et entourée par un flux permanent de véhicules. Limitrophe à Paris, elle est certes très accessible mais en même temps peu praticable avec son fort relief et son enclavement du au boulevard périphérique et aux autoroutes A6a et A6b. Développer les transports en commun permet de lutter contre la pollution et le bruit, d'améliorer la circulation et le stationnement. Si Gentilly, avec son RER et ses bus, semble bien dotée, de multiples problèmes restent à résoudre pour offrir un meilleur service à la population, pour assurer de meilleures liaisons entre les quartiers, avec les communes limitrophes, les bassins d'emploi et les grands équipements de la Région.

La ville de Gentilly est très étroitement liée à la capitale. Environ 40% de ses actifs y travaillent. Elle est dotée d'un réseau de transports en commun composé d'une gare RER B et de 4 lignes de bus (57, 125, 184 et 186) sur le réseau de référence et une ligne de bus de proximité (Valouette),

1. L'importance des migrations quotidiennes

La population a évolué de +6% entre 1999 et 2010.

On y compte, en progression, 7.635 actifs résidents ayant un emploi, pour 8.470 emplois. Il y a 1,1 emploi pour 1 actif résident et le taux d'emploi à la population est de 49 %, un des plus élevé de la CAVB. Ce sont en terme de déplacement domicile travail :

- 1.544 actifs résidents qui travaillent sur la commune
- 1.376 actifs résidents qui travaillent dans le département
- 4.602 actifs résidents qui travaillent dans le reste de la région Île-de-France

L'importance des flux quotidiens domicile travail est liée à la déconnexion croissante entre résidence et emploi, et constitue un dysfonctionnement majeur de la métropole, significative des inégalités dans l'accès au logement et à l'emploi. Ainsi près de 7.000 actifs n'habitant pas Gentilly viennent y travailler. A l'inverse, un peu plus de 6.000 actifs gentilléens travaillent à l'extérieur de la commune. Chaque jour, un impressionnant chassé-croisé marque ainsi la vie gentilléenne, profitant de la bonne desserte de la commune.

A la croisée des chemins, Gentilly est aussi quotidiennement traversée par le réseau autoroutier : Périphérique, A6a et b. Elle subit également, lorsqu'il est saturé, un fort report de la circulation sur le réseau secondaire, souvent à saturation, avec nuisances et pollutions sonores et atmosphériques et rendant trop souvent difficile le partage de l'espace public.

Les transports en commun sont majoritairement utilisés par les gentilléens pour leurs déplacements domicile-travail. Pour ceux qui vont travailler en dehors de la commune, 52% prennent les transports collectifs (44% en 1999), pendant que 27% utilisent l'automobile (28% en 1999).

La gare du RER B compte environ 8.600 entrants (8.400 en 2004) par jour ouvrable. Ce chiffre s'entend par croisement entre les actifs résidents allant travailler hors la commune et les actifs venant d'une autre commune.

Les études réalisées par la Région et le STIF montrent que les franciliens pour leurs déplacements domicile travail mettent en moyenne 1 h 40 pour 20 km, aller et retour.

Améliorer, renforcer le réseau de transport public est un enjeu pour les populations, enjeu social, économique et écologique, par le développement d'une offre alternative à l'automobile, devant permettre de gagner encore plus d'utilisateurs des transports publics, pour moins de nuisances et pollutions sonores et atmosphériques.

Pour cela, il faut un réseau performant et de nouvelles dessertes.

2. Un réseau de transport public existant important mais insuffisant, préoccupant pour le RER B

Le réseau de bus actuel – Un axe du Plan Local de Déplacements, complémentaire au réseau « lourd »

Élaboré en 2006, le Plan Local de Déplacement de la CAVB se compose de quatre objectifs : la circulation en bus et en navette, mieux stationner, aller à pied et en vélo et changer les habitudes. Ainsi, à Gentilly sur le premier objectif plusieurs actions ont été réalisées avec :

- la circulation du « 57 » le soir, le dimanche et les jours fériés
- le prolongement du « 184 » jusqu'à Fresnes accompagné d'une hausse de la fréquence
- la mise en service et modification du réseau intercommunal de transport en 2007 (Valouette) avec participation de la ville
- la création d'un service de transport social (Vilcena) et la mise en accessibilité de tous les arrêts de bus aux PMR.

Ce qui reste encore à faire :

- Traiter les points durs de la circulation en bus notamment sur l'avenue Paul-Vaillant-Couturier. Ils pourront se régler par la requalification de l'avenue et une emprise sur le périphérique.

Cependant l'effort local doit être poursuivi, en particulier sur les lignes 184 et 186 en augmentant encore leur fréquence. De la même manière le réseau de proximité Valouette devra connaître de nouvelles améliorations en terme de fréquence et de station.

Le travail de persuasion à la prolongation des lignes 21 et 88 sur Gentilly doit se poursuivre.

Dégradation du service pour la ligne B du RER, hausse des tarifs

Le RER B compte 900.000 voyageurs par jour en 2009, en hausse continue, pour 2 à 3 millions envisagés pour le Grand Huit. Il est aujourd'hui à pleine saturation pour les déplacements domicile travail/étude.

Ses résultats se sont peu à peu dégradés, accumulant retards, pannes en tout genre et annulations de trains. A tel point que le RER B affiche désormais le taux de régularité le plus bas, avec seulement 78% en 2009. C'est aussi pour Gentilly, moins de personnel en gare. Les guichets automatiques l'ont remplacé, mais ils sont souvent en panne et difficiles d'usage pour une part de la population.

La gare de Gentilly qui était en zone 1 jusque dans les années 90 est passée en zone 2. Malgré les nombreuses revendications de la commune et des usagers, elle est toujours en zone 2 et a connu une hausse tarifaire sans précédent en juillet 2010. Le ticket progresse de 3,9%, pendant que l'abonnement a progressé pour les zones 1 et 2 de 6,7%, alors que les trajets les plus longs ne connaissent pas d'augmentation. Une décision incohérente alors que les gentilliens utilisent majoritairement les transports collectifs, pour les déplacements domicile travail.

Cependant dans les années à venir, seule la partie nord du réseau du RER B connaîtra des améliorations, alors que le sud en a également besoin.

Par ailleurs, il est inacceptable que la hausse tarifaire vienne compenser les pertes dues aux moindres rentrées de la taxe *versement transport* acquittée par les entreprises. Les salariés et les collectivités participent déjà grandement à la création des richesses pour qu'il y en ait une juste redistribution.

3. Un manque de desserte : réaliser Orbival et prolonger la ligne 14 d'Orly à Roissy

Le réseau de transport en commun radial est saturé. La banlieue a besoin de ses métros, d'abord en rocade pour répondre aux besoins de transport et de restructuration urbaine de la première couronne, cœur d'agglomération par sa densité de population, ayant pour beaucoup souffert d'inégalités sociales et territoriales. Un réseau non pas rapide, mais maillant de manière optimale

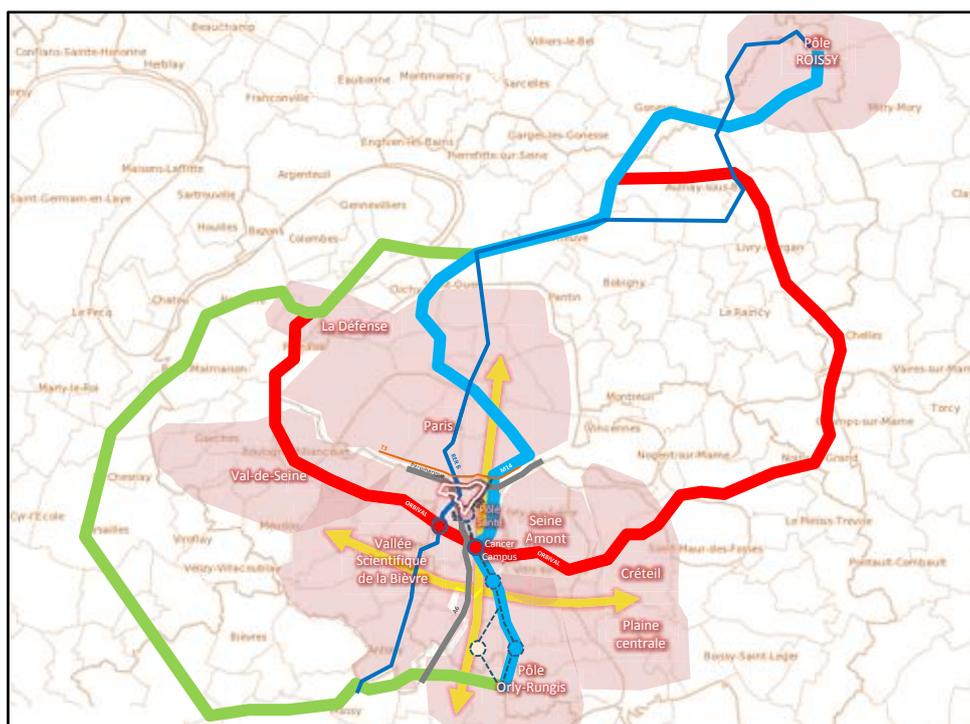
l'ensemble des lignes radiales au sein de la banlieue dense pour une desserte fine. C'est le sens du projet Orbival que soutien Gentilly depuis son origine. Il permettra notamment d'aller vers les bassins d'emploi d'est en ouest, mais également de pouvoir se rendre en préfecture, universités, hôpitaux, musées. Il permettra également de réduire le trafic de 40.000 véhicules jour et donc de diminuer le rejet de CO2 de 28 à 30.000 tonnes par an.

Ensuite, compléter le réseau radial avec le prolongement de la ligne 14 d'Orly à Roissy pour désenclaver les quartiers d'habitat collectif, desservir les équipements et permettre l'accès aux zones d'emploi. Une large bande de territoire nord-sud entre Paris et Orly n'est pas desservie par le réseau de transport public lourd. Elle constitue une des zones de la première couronne les moins bien desservies par les transports collectifs, bus compris. La partie est de Gentilly se trouve dans cette zone. Les quartiers Frileuse, Victor Hugo, Reine Blanche, Gabriel Péri, et dans une grande part celui, du Val-de-Bievre se trouvent entre 1.000 à 1.200 m de la gare du RER de Gentilly. La difficulté d'accès à pied est accentuée par le relief de coteaux de la vallée de la Bièvre. Ce secteur représente un peu moins de 10.500 habitants, progressant au même rythme que la ville (6% entre 1999 et 2007). C'est près de 4.550 ménages dont 41% n'ont pas de voitures. Ce secteur correspond aussi aux sites économiques de Sanofi, de la Fédération Française de Handball, Chronopost, Ilog/IBM. Le besoin de desserte est donc fort.

C'est pour ces raisons, en accord avec Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif et Arcueil, que Gentilly demande le repositionnement de la station CHU Kremlin Bicêtre, et donc d'infléchir le tracé, sur la rue Gabriel Péri, avec l'A6b couverte, secteur urbain à fort potentiel de développement, l'un des premiers pôles de santé francilien. Cette proposition est appuyée par la CAVB, le CG94, l'association Orbival et le Rassemblement des collectivités Val-de-Marnaises pour le prolongement de la ligne 14.

Gentilly compte participer activement au développement de ce secteur, en termes d'activité et d'habitat. Elle en a inscrit le potentiel dans son Plan Local d'Urbanisme et travaille à le définir avec les études conduites par la CAVB, en cohérence territoriale, dans la perspective d'une future ZAC.

La réalisation et l'amélioration du transport public lourd, induisant la réduction du trafic automobile sur le réseau des grands axes doit amener à réfléchir à de nouveaux usages, notamment le transport du fret.



Le projet de réseau de transport public du Grand Paris doit répondre à l'amélioration des conditions de vie, de l'accès au logement et à l'emploi, à la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Il est nécessaire :

- d'améliorer la tarification et le réseau de transport public existant comme le RER B, en le désaturant.
- de réaliser Orbival et le prolongement de la ligne 14 d'Orly à Roissy pour rapprocher l'emploi de l'habitat, rendre accessible les grands équipements, favoriser l'essor économique de la CAVB dans la Vallée scientifique de la Bièvre, du Val-de-Seine à Seine Amont, de Roissy à Orly.

S'affirme le besoin :

- d'une desserte fine par maillage, pour désenclaver la zone dense d'habitat collectif populaire à l'est de la commune, en repositionnant la gare CHU Kremlin Bicêtre sur la rue Gabriel Péri, avec l'A6b couverte
- de réduire le trafic automobile, par un réseau de transport public performant et innovant, pour limiter le transit en ville en report du périphérique, des A6a et A6b, réduire les nuisances, les pollutions sonores et atmosphériques.

Gentilly demande donc que :

- Le réseau du Grand Paris converge avec celui d'Arc Express pour une desserte fine du territoire par maillage sans peser sur les taxes locales et en adaptant le versement transport.
- L'aménagement de la couverture A6b, et le renouvellement urbain qu'il induit, serve un meilleur accès au réseau de transport public lourd pour le secteur, allant du CHU Bicêtre jusqu'au quartier Malleret-Joinville. La station *hôpital de Bicêtre* est à repositionner sur la rue Gabriel Péri, pour permettre la desserte d'Arcueil, Gentilly et Kremlin-Bicêtre.
- Le mode souterrain soit retenu, pour ne pas aggraver les coupures urbaines et les nuisances aux habitants.
- La réalisation de la station se fasse dans le respect de l'histoire de Gentilly, de son projet de ville, de son développement maîtrisé et choisi.
- L'Etat mette en œuvre son engagement de financement en faveur du Plan de Mobilisation destiné à améliorer les services existants, notamment le RER B.

Gentilly affirme son attachement à un investissement public, à l'application d'une politique tarifaire accessible aux usagers et qui ne soit pas dérogoire.

Repère – La concertation locale

En préparation du Cahier d'acteurs

- Réunions du Comité des usagers du service public local sur le thème du transport public
 - Le 8 novembre et le 1^{er} décembre
- Expositions/rencontre sur les marchés, sur le thème *Quels transports collectifs pour le territoire, pour demain ?* avec l'association Orbival
 - Le 27 novembre au Chaperon vert, le 4 décembre en Centre ville-Frileuse
- Conférence annuelle des Conseils de quartier, atelier transport
 - Le 4 décembre

Pour finaliser le Cahier d'acteurs

- Réunion publique locale, avec l'association Orbival
 - Le 7 décembre
- Conseil municipal du 16 décembre

Pour s'exprimer de vive voix

- Appel à participer à la réunion de proximité du 18 janvier 2011, au Kremlin Bicêtre